

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budgets Primitifs 2022

Présentation : l'architecture budgétaire

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

Budget Principal	Regroupe toutes les activités « administratives » du Grand Périgueux, non incluses dans un budget annexe.
Immobilier d'entreprises	Budget annexe permettant le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés. Budget assujetti à la TVA sauf pour la Maison de santé de Vergt.
ZAE	Budget dit « de lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisitions, viabilisation ainsi que les cessions des terrains situés dans des zones d'activités économiques. Budget assujetti à la TVA et tenu en comptabilité de stock.
Eau potable	Gestion de l'eau potable des communes qui n'adhéraient pas à un syndicat d'eau (Boulazac, Champcevinel, Cornille, Escoire et Trélissac). Budget assujetti à la TVA. Ce budget clos en 2022 après l'intégration des communes citées dans le syndicat « Eau cœur du Périgord ». NB : la gestion des eaux pluviales urbaines concerne le budget principal.
Assainissement	Gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Budget assujetti à la TVA.
Transports et mobilité	Budget regroupant l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, à l'exception des fonds de concours. Budget partiellement assujetti à la TVA.



Les établissements publics et les associations du Grand Périgueux 2021

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

Ces informations sont données pour mémoire, les budgets des établissements publics du Grand Périgueux sont votés par leurs instances respectives.

<i>Etablissements publics</i>	
Le CIAS	Activités de portage de repas et d'aide à la personne au domicile. Subvention Grand Périgueux 2021 : 280 000€
L'Office du tourisme	Accueil, information, communication et promotion touristique. Gestion, pour le Grand Périgueux, de sites à vocation touristique (écomusée de la truffe, Neufont, chai de Lardimalie...) Subvention Grand Périgueux 2021 : 1 011 933€
Epic PERIMOUV	Exploitation du réseau Péribus et des services de mobilité Prestation payée par le Grand Périgueux 2021: 6 445 000 €

<i>Associations</i>	
La maison de l'emploi	Accompagnement de personnes éloignées de l'emploi et recherche de solutions pour les entreprises qui n'arrivent pas à recruter Subvention Grand Périgueux 2021 : 130 000 €
La mission locale	Insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans Subvention Grand Périgueux 2021 : 65 000€

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

1

Les résultats 2021

Compte administratif 2021 (budget principal)

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

NATURE	Total budget 2021	Compte administratif	taux de réalisation
Recettes de fonctionnement	67,49	69,19	102,5 %
Dépenses de fonctionnement	62,38	60,77	97,4 %
Intérêts de la dette	0,48	0,44	90,4 %
Epargne brut courant	4,62	7,99	
cessions d'actifs	1,15	0,82	71,4 %
Epargne brute	5,77	8,81	
Capital de la dette	3,76	3,74	99,5 %
Epargne nette	2,01	5,07	
Ressources propres d'investissement	8,50	6,46	76,0 %
Emprunts	13,72	4,02	29,3 %
Dépenses d'Investissement	25,02	15,54	62,1 %
Total du budget	91,65	80,48	87,8 %

- L'épargne brute s'élève à près de 9 M€, mais se révèle faible en taux (12,6%). Sans les recettes exceptionnelles ci après le **taux d'épargne** serait de **8,8%**.
- Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est historiquement haut pour 3 raisons conjoncturelles :
 - ✓ des produits fiscaux supérieures de 1,1 M€ aux notifications
 - ✓ Le niveau important des cessions (0,82 M€)
 - ✓ Le changement de la périodicité des versements des aides CAF (0,7M€)

évolution des réalisations en fonctionnement

Taux de réalisations	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	98,8 %	97,0 %	97,6 %	95,5 %	97,4 %
Recettes de fonctionnement	101,0 %	100,7 %	101,0 %	100,6 %	103,7 %

Un délai de désendettement qui reste contenu

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

NATURE	Budget principal	bud. immobilier d'entreprises	budget assainissement	budget eau	budget mobilité	budget ZAE
Recettes de fonctionnement	70,02	0,49	4,49	0,47	11,28	2,15
Dépenses de fonctionnement	60,77	0,13	2,76	0,05	8,61	0,57
Intérêts de la dette	0,44	0,02	0,28	0,03	0,17	0,03
Epargne brute (RF-DF)	8,81	0,34	1,45	0,39	2,50	
Capital de la dette	3,74	0,10	1,20	0,14	1,03	0,32
Epargne nette	5,07	0,24	0,25	0,25	1,47	
Recettes d'Investissement hors emprunt	6,46	0,23	1,79	-	4,24	-
Emprunts	4,02	-	5,13	-	3,47	1,00
Dépenses d'Investissement hors dette	15,54	0,30	6,52	1,18	7,04	
Total du budget	80,48	0,55	10,76	1,40	16,85	

taux d'épargne	12,59 %	69,10 %	32,32 %	81,93 %	22,17 %
capacité de désendettement au 31/12	4,33	4,39	13,06	12,96	6,55

- Pour le budget principal, on note une **situation correcte** avec un **niveau d'épargne plutôt faible**, mais un délai de désendettement qui reste bon.
- Le santé financière des **budgets annexes est bonne**. Il faudra toutefois être attentif à l'épargne nette dégagée par le budget assainissement.
- Au total, **13,6 M€ sont empruntés en 2021** pour financer les investissements.

Dette au 31/12/2021

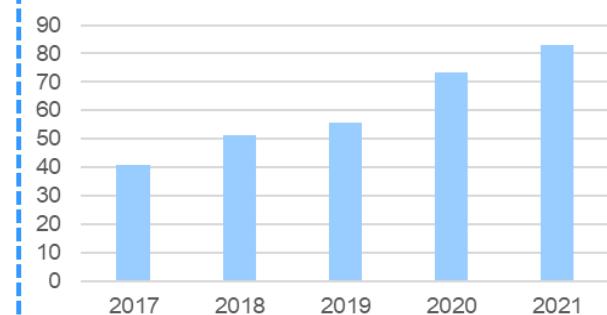
Budget principal : 38,15 M€ (+0,28)

Budget immobilier : 1,49 M€ (-0,1)

Budget assainissement : 18,95 M€ (+3,93)

Budget mobilités : 16,38 M€ (+2,44)

Budget ZAE : 2,86 M€ (+0,68)

TOTAL : 77,8 M€**Soit 726 € par habitant**Encours de dette au 31/12/2021
en millions d'€

Les dépenses de fonctionnement consolidées (MF)

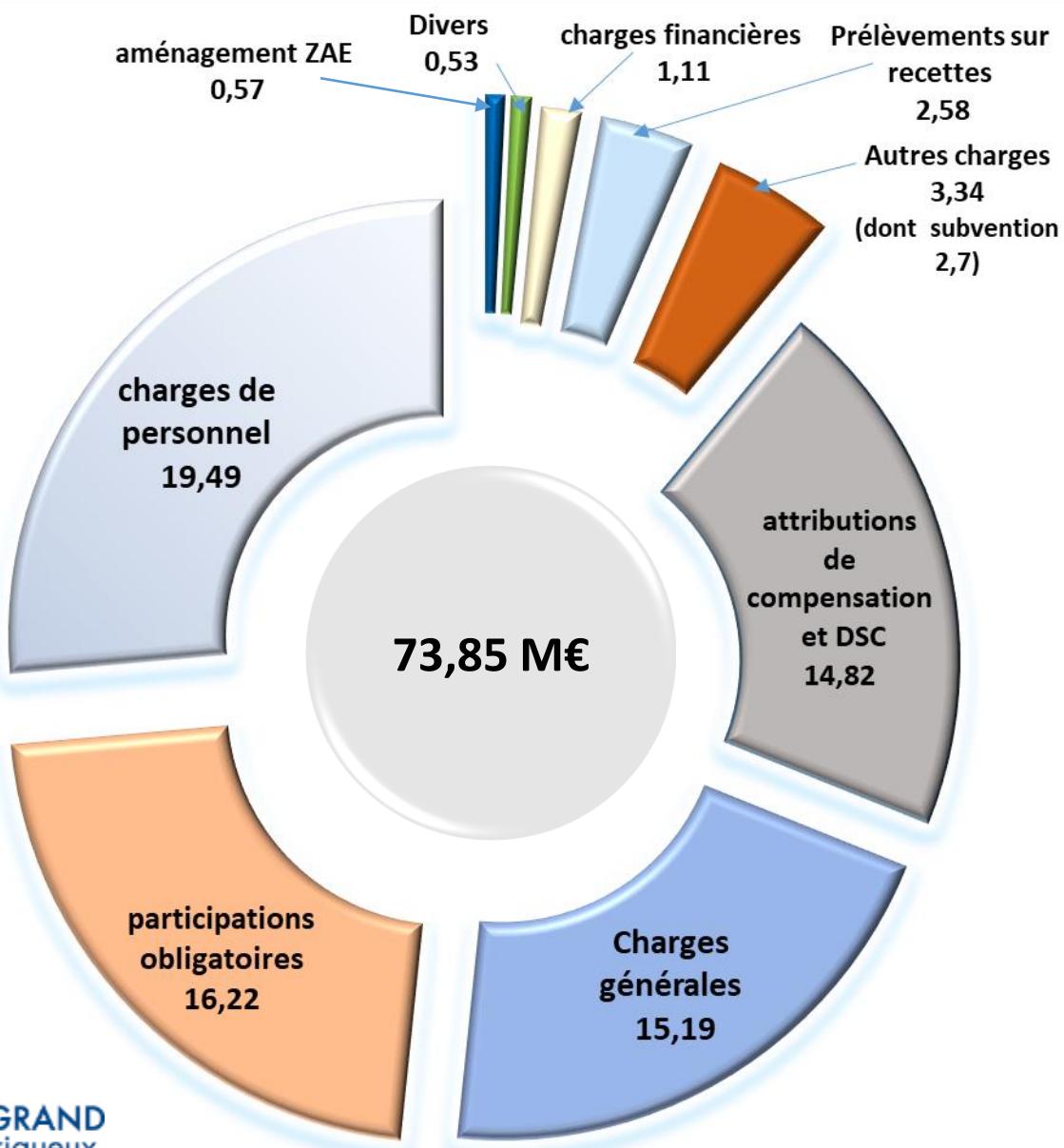
Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

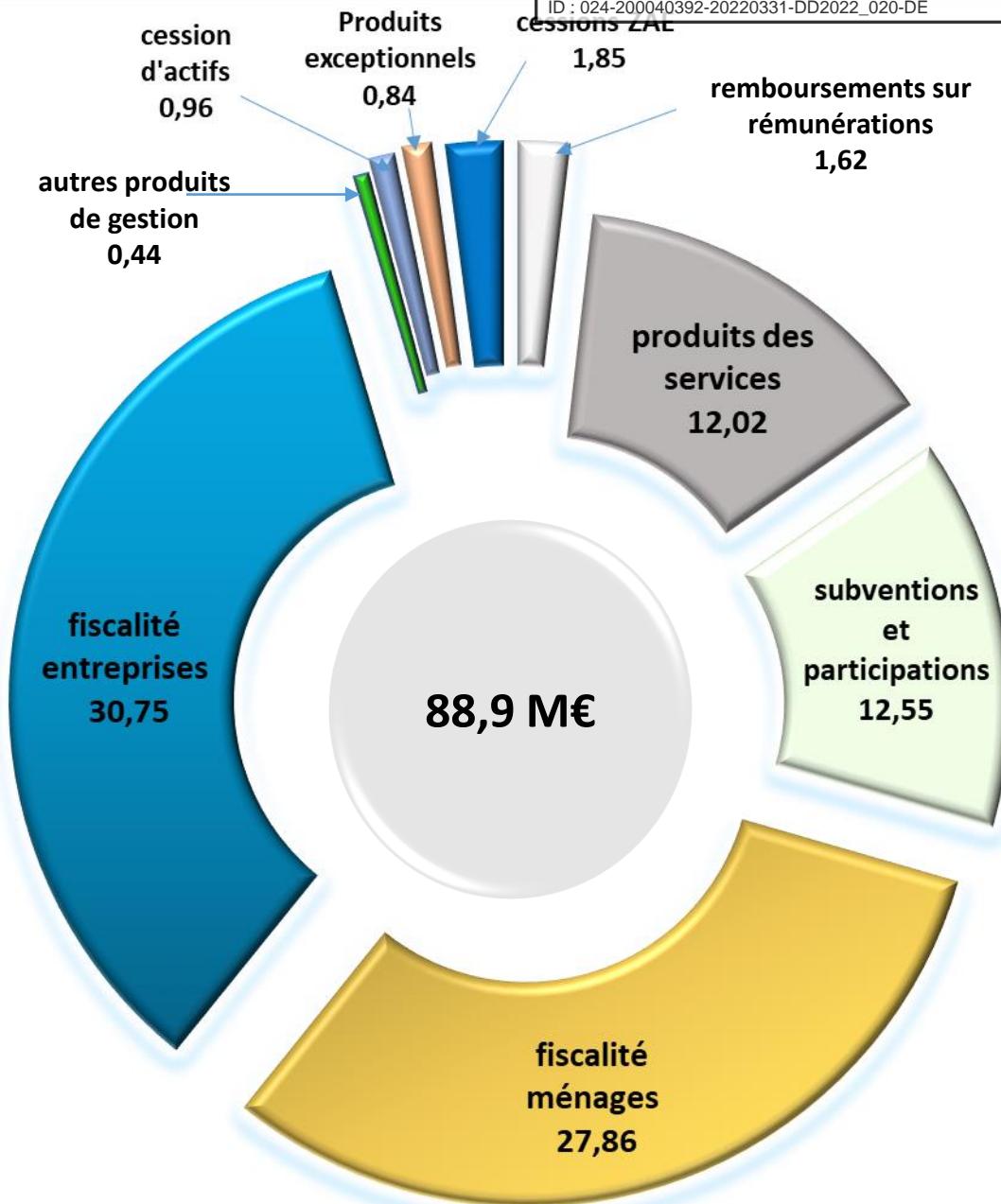


A souligner :

- ✓ le fort taux de rigidité des charges entre les versements aux communes (20%), les contingents aux différents syndicats (22%), et la masse salariale (26%).

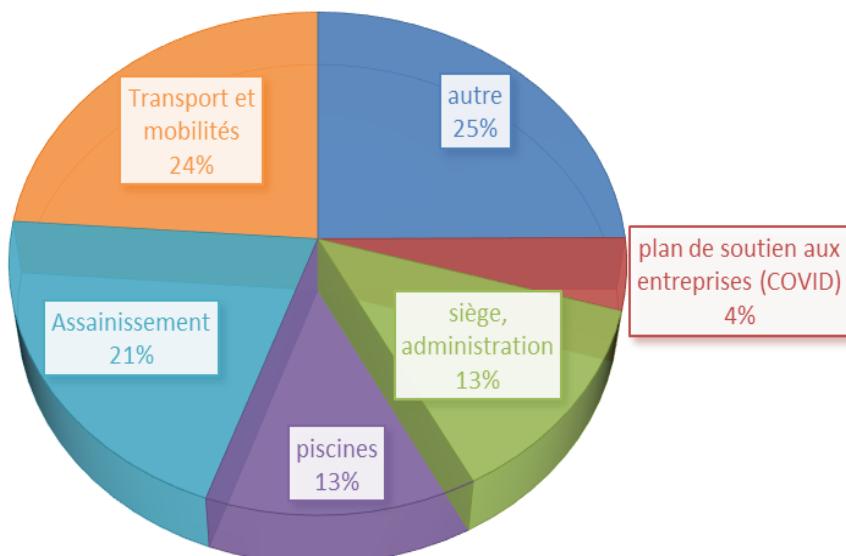
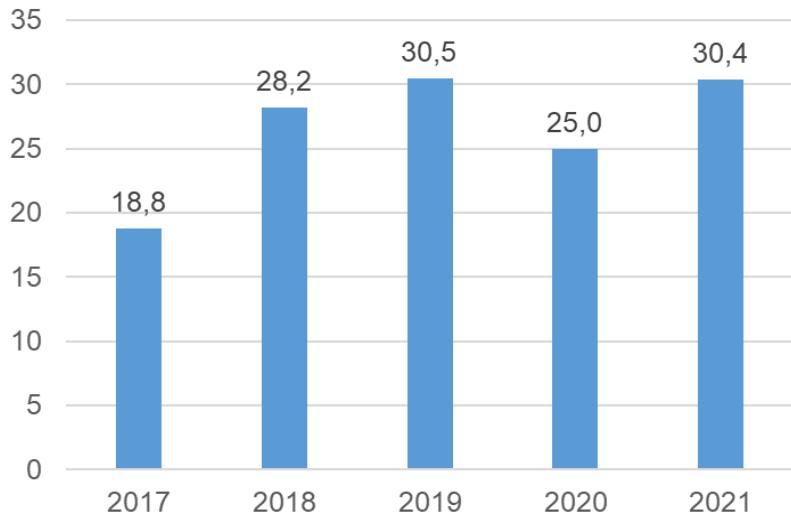
A souligner :

- ✓ Cette présentation consolidée intègre également les ZAE, donc les ventes « économiques », qui peuvent venir « gonfler » les recettes diversement chaque année.
- ✓ **10 M€ de la fiscalité des ménages** (soit 45%), proviennent de la TEOM qui finance exclusivement la gestion des déchets.
- ✓ **9 M€ de la fiscalité des entreprises** sont issus du versement mobilité.



Un niveau d'investissement important soutenu

Investissements (hors dette)



30,4 M€

Transport et mobilités	7,04
Assainissement	6,32
Piscines	3,95
siège, administration	3,91
plan de soutien aux entreprises (COVID)	1,40
Protocole CGLLS + AMELIA	1,29
Eau	1,18
Dév.économique	1,05
tourisme	0,77
attributions de compensation	0,76
Immobilier d'entreprises	0,34
Voirie	0,31
GEMAPI, rivières, EPU	0,27
Voies vertes et PDIPR	0,28
Politique de la ville	0,26
Fonds de concours	0,26
Mobilités budget principal	0,22
Urbanisme	0,20
ALSH	0,20
Crèches	0,18
Haut-débit	0,10
Gens du voyage	0,10
Gymnases	0,01
Communication	0,01

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

2

Les budgets 2022

Budget primitif : budgets consolidés

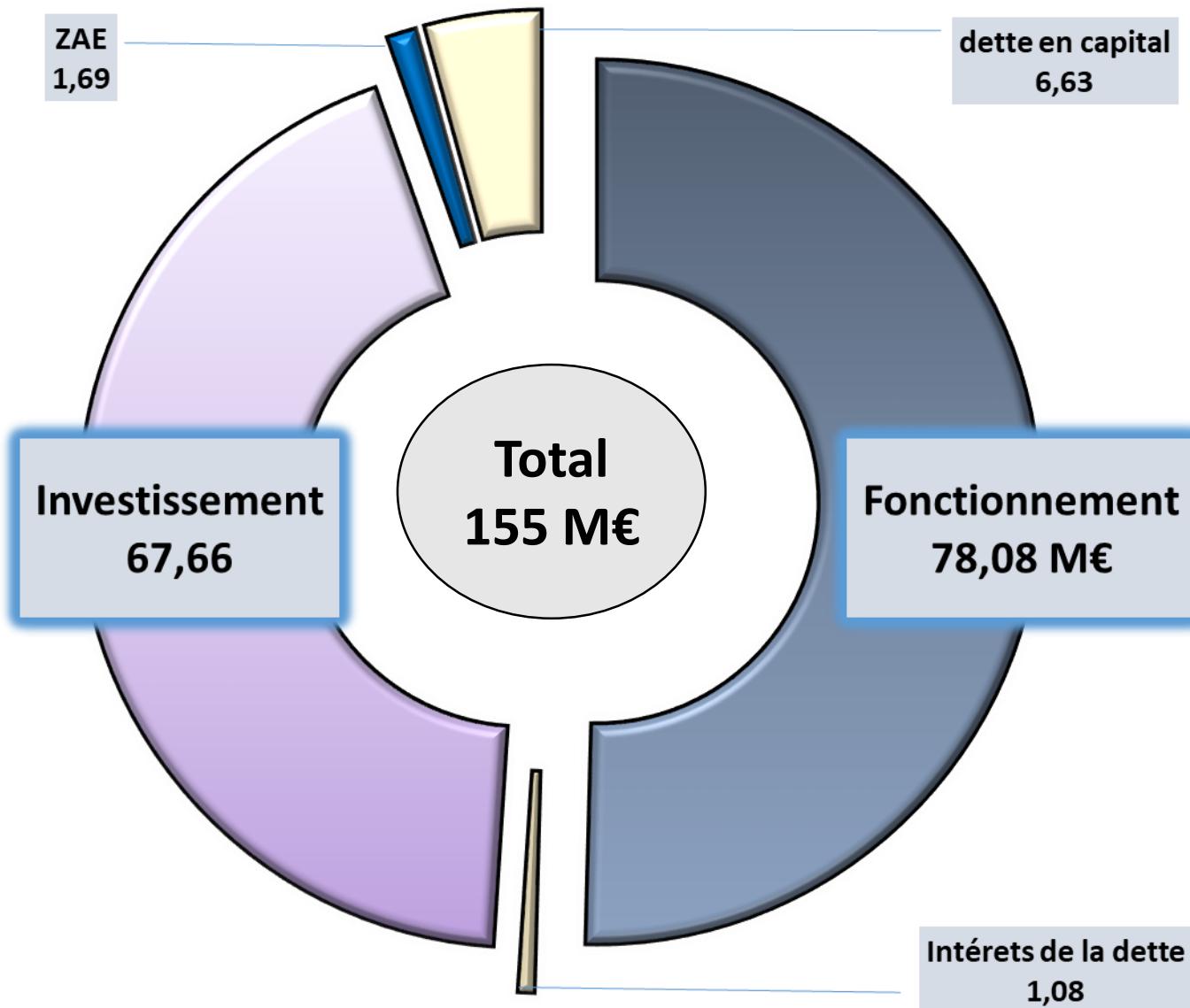
Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE



Budget Primitif : l'épargne par budget

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-20040392-20220331-DD2022_020-DE

NATURE	<i>Budget principal</i>	<i>bud. immobilier d'entreprises</i>	<i>budget assainissement</i>	<i>budget mobilité</i>	<i>budget ZAE</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	71,76	0,50	5,70	11,31	4,05
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	65,53	0,17	2,62	9,88	1,69
<i>Intérêts de la dette</i>	0,44	0,02	0,27	0,17	0,03
Epargne brute	5,79	0,31	2,81	1,25	
<i>cessions d'actifs</i>	2,03				
Epargne brute projetée	7,81	0,31	2,81	1,25	-
<i>Capital de la dette</i>	3,65	0,10	1,32	1,23	0,33
Epargne nette	2,14	0,21	1,49	0,02	
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	19,48	0,54	3,41	6,62	
<i>Emprunts</i>	23,15	0,50	8,38	12,92	
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	37,70	1,00	10,88	18,08	
Total du budget	107,32	1,29	15,10	29,37	2,05

taux d'épargne prévisionnel**10,59 %****61,54 %****49,28 %****11,08 %**

Le fonctionnement

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

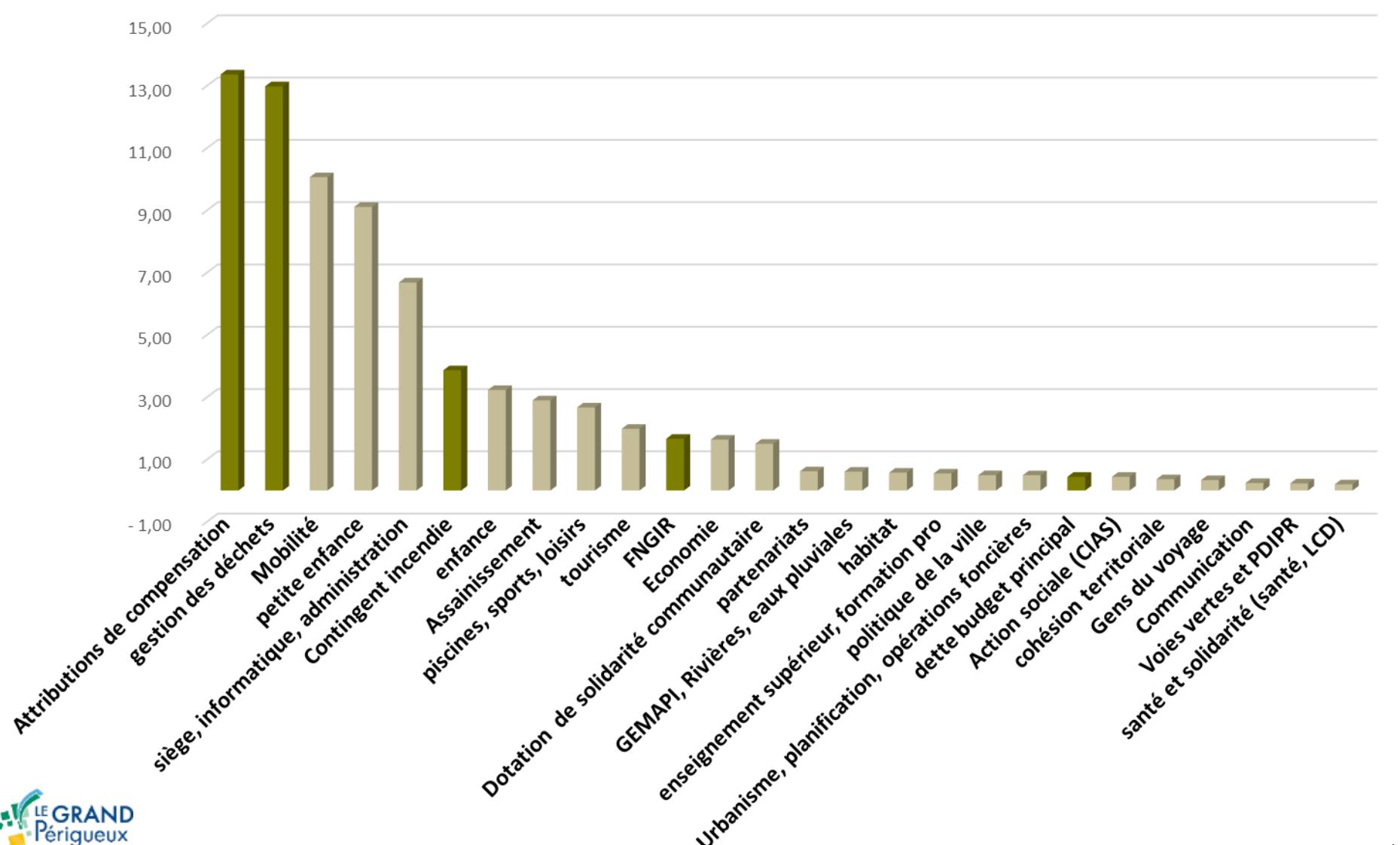
Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

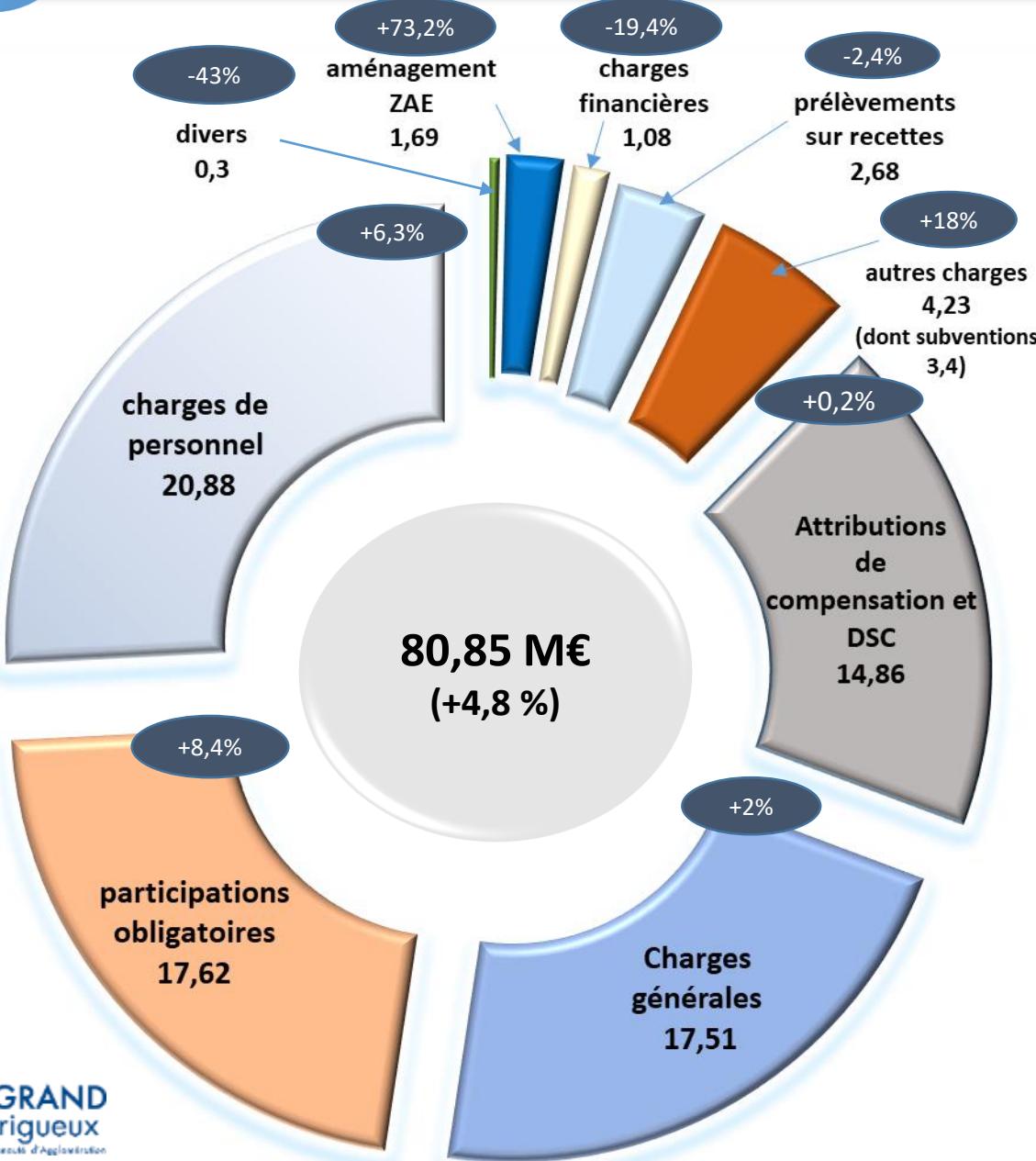
ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE



□ La répartition des dépenses de fonctionnement (en M€)



Les dépenses de fonctionnement (M€)



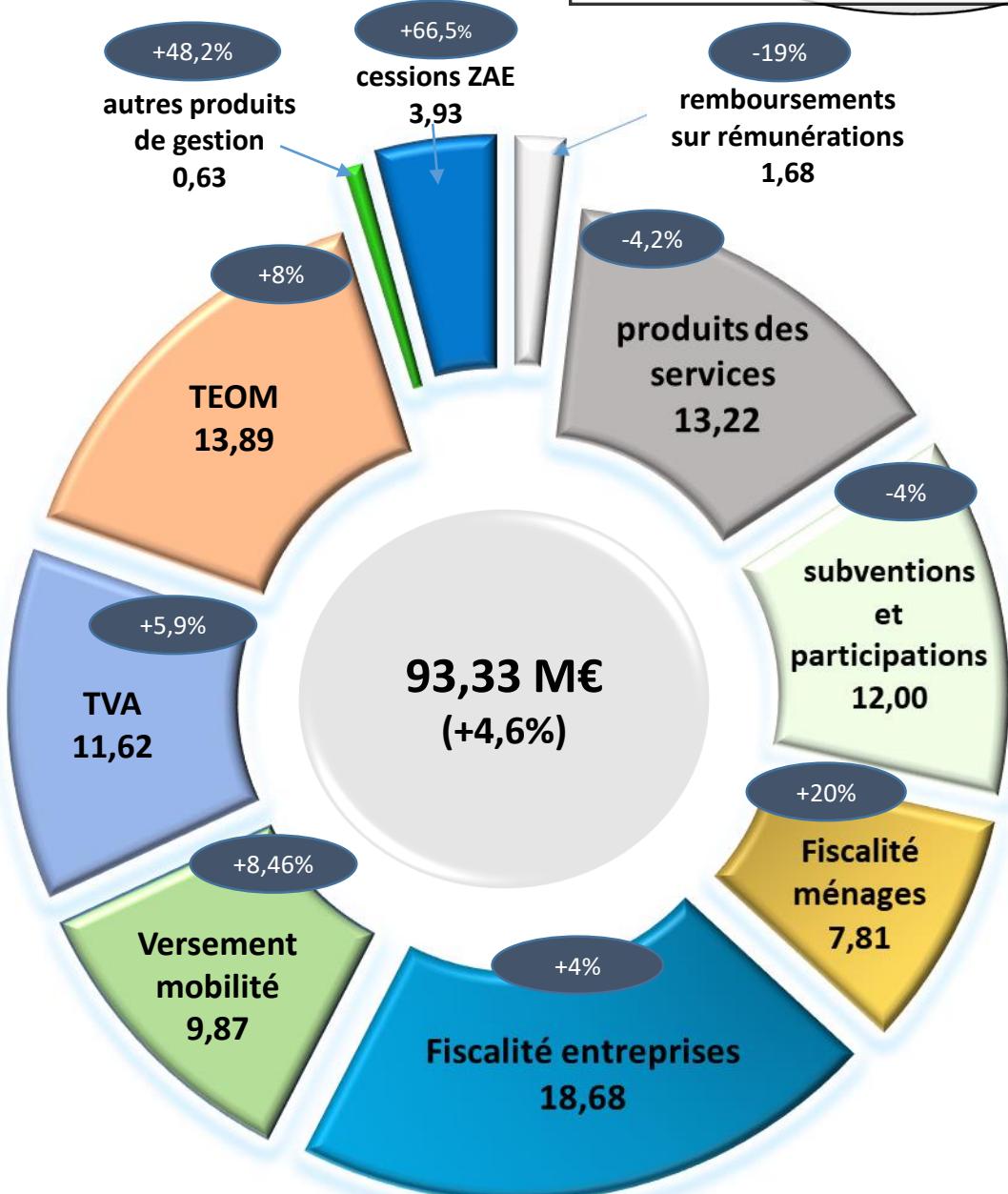
A souligner :

- ✓ Les contingents progressent sensiblement, notamment pour la gestion des déchets (+1,4M€) compensé à hauteur de 1 M€ par l'augmentation de la TEOM.
- ✓ En 2022, la masse salariale croît de plus de 1 M€ sous l'effet principal du nouvel organigramme (15 recrutements). A noter cependant, davantage de mises à disposition d'agents (+0,23 M€ de recettes « RH » nouvelles).

Les recettes de fonctionnement (M€)

A souligner :

- ✓ Une **fraction de la TVA** reversée par l'Etat remplace la quasi intégralité de la TH, qui constitue une **baisse de l'impôt local des ménages de plus de 10 M€**.
- ✓ L'impôt restant payé par les **ménages** (TEOM et TF principalement), en croissance de 2,5M€, représente **23% des recettes totales**.
- ✓ L'impôt payé par les **entreprises** (VM + CET) constitue **31% des ressources totales**.



- La décision de repousser l'application la stratégie fiscale votée en 2018, et qui prévoyait des progressions de foncier bâti en 2018 et 2019, pèse sur les perspectives financières de l'agglomération.

- Aussi, est-il proposé de reprendre ces décisions et de les mettre en œuvre.

Il est ainsi prévu dans les orientations budgétaires :

- ➡ de faire progresser le taux du foncier bâti de 1 point en 2022.
- ➡ d'adapter le taux de TEOM pour approcher le produit attendu par le SMD3, jusqu'à la mise en place de la redevance incitative.
- ➡ de faire progresser le taux du versement mobilité de 1,25 à 1,40%.

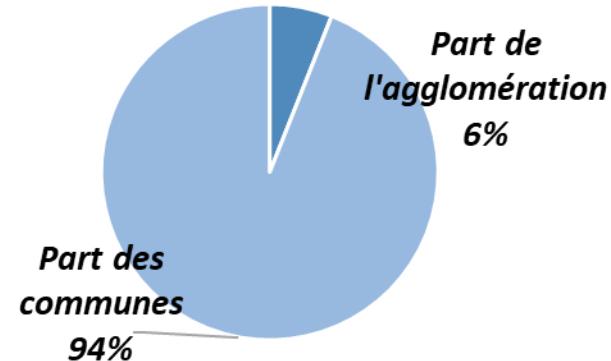
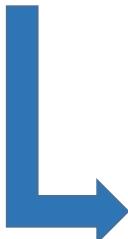
	2021	2022
Taxe d'habitation	7,51%	7,51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,74%	4,74%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	4,73%	4,73%
Cotisation foncière des entreprises	27,76%	27,76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	12 %	12,50%
Taxe GEMAPI	550 000€	550 000€
Versement Mobilité	1,25%	1,40%
Coefficient TASCOM	1,2	1,2

- Le Grand périgueux a instauré un taux de taxe foncière lors du transfert de la cotisation au SDIS en 2017. Le produit prélevé est depuis consacré uniquement à cela.
- La taxe foncière est acquittée par les seuls propriétaires.



Que va représenter l'évolution de 1 point de la part intercommunale de cette taxe ?

- La taxe foncière perçue par **le GP**, c'est **4,2 M€**
- La taxe foncière perçue par **les communes**, c'est **66,4 M€**



- 1 point d'augmentation de la TF du GP, c'est **une augmentation du total de la taxe foncière du territoire de 1,7%.**
- Cela **représente 21 € en moyenne** d'augmentation pour un ménage propriétaire de son logement, 61 € pour une entreprise.
- Le **produit de l'agglomération augmentera au total de 1,3M€**, celui des **communes progressera de 2,3 M€** par la seule évolution des bases.

Une nouvelle année de fort investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

	Budget Principal	Immobilier	Assainissement	Mobilités
Investissement hors dette	37,7 M€	1 M€	10,9 M€	18,1 M€

Ce niveau d'inscription laisse présager une année record en matière d'investissement

Ce programme d'investissement s'inscrit dans la prolongation de la réalisation du précédent projet de mandat.



Les priorités 2022 sont ainsi :

- **Les équipements structurants :** Piscine de Niversac et pôle Aliénor
- **L'environnement :** réseaux et stations d'épuration...
- **La mobilité :** parvis, passerelle gare de Périgueux, BHNS Wilson...
- **Le développement économique :** Lancement travaux Petite Borie...

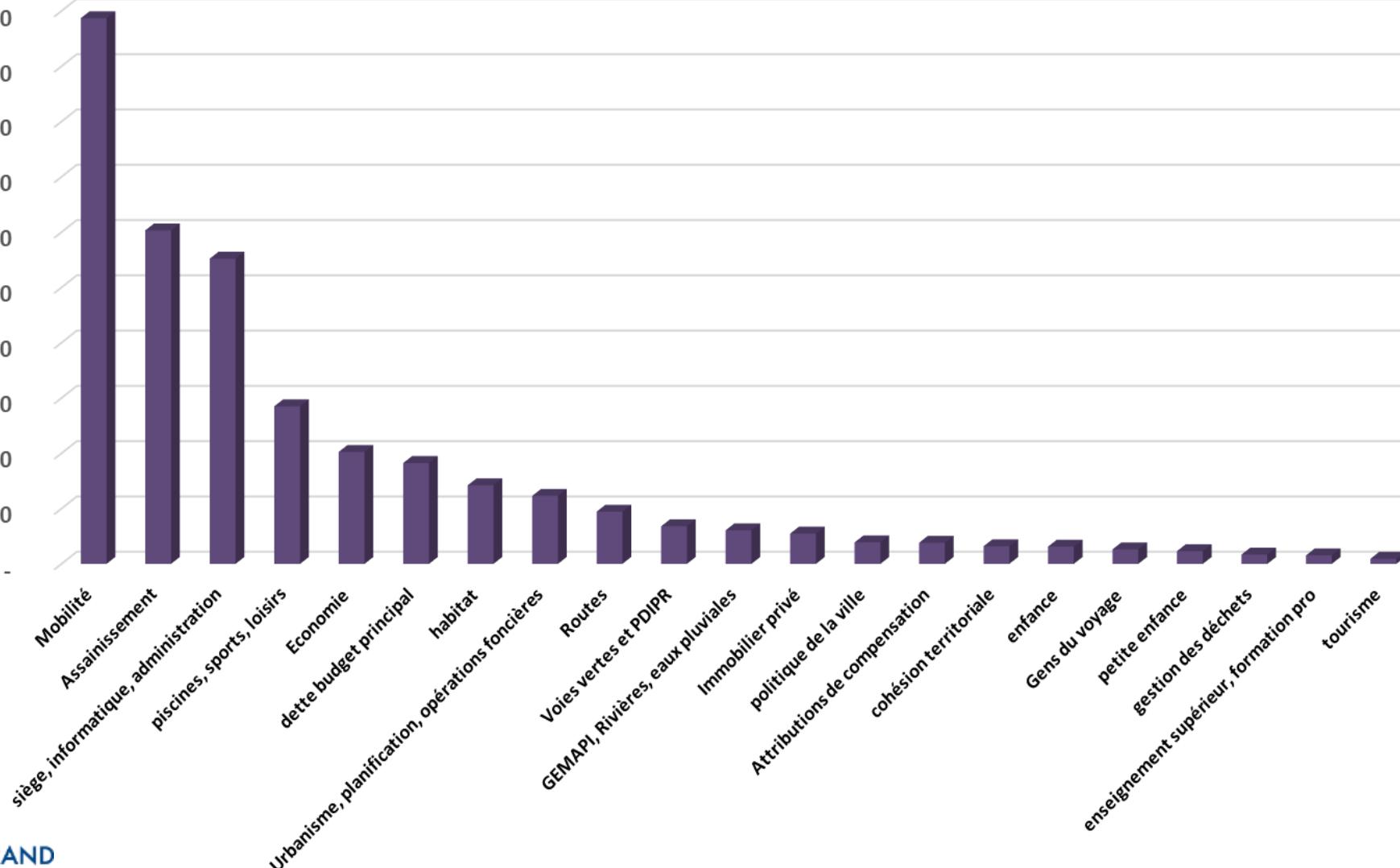
La répartition des investissements (en M€)

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE



Le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-20040392-20220331-DD2022_020-DE

NATURE	<i>Budget principal</i>	<i>bud. immobilier d'entreprises</i>	<i>budget assainissement</i>	<i>budget mobilité</i>
<i>Epargne nette(dont cessions)</i>	4,16	0,21	1,49	0,02
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	19,48	0,54	3,31	6,62
<i>Emprunts</i>	23,15	0,50	8,48	12,92
TOTAL	46,79	1,25	13,28	19,56

Financement	Principal	Immobilier	Assainissement	Mobilités
<i>par l'épargne</i>	9 %	17 %	11 %	0 %
<i>par les reports et excédents capitalisés</i>	20 %	21 %	7 %	3 %
<i>par les ressources propres d'investissement</i>	22 %	22 %	19 %	30 %
<i>par l'emprunt</i>	49 %	40 %	63 %	66 %

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE

3

Synthèse

Les grands équilibres – budgets séparés

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_020-DE



Total budget 2021	réalisé 2021	budget 2022		Total budget 2021	réalisé 2021	budget 2022
DEPENSES			FONCTIONNEMENT	RECETTES		
62,87	61,20	65,97	PPAL	67,49	70,02	71,76
0,22	0,15	0,19	IMMO	0,46	0,49	0,50
3,49	3,04	2,89	Assainissement	5,86	4,49	5,70
0,50	0,09		eau	1,26	0,47	
9,01	8,78	10,06	Mobilité	11,37	11,28	11,31
76,08	73,26	79,12		86,43	86,75	89,28
DEPENSES			INVESTISSEMENT	RECETTES		
28,79	19,28	41,35	PPAL	23,38	10,48	44,66
0,71	0,40	1,10	IMMO	0,63	0,23	1,04
12,20	7,72	12,20	Assainissement	11,96	6,92	11,79
3,70	1,32		eau	2,32	0,00	
10,77	8,07	19,31	Mobilité	11,37	7,71	19,54
56,17	36,80	73,96		49,65	25,34	77,02
132,26	110,06	153,08	TOTAL	136,08	112,09	166,30

***En M€, Mouvements réels uniquement,
hors résultats reportés, hors budget ZAE***

- Le contexte international et les mesures post-élections viendront s'ajouter à l'effet inflationniste de la reprise post-COVID

Il faudra en tirer les conséquences budgétaires lors d'une décision modificative et ajuster la prospective

Fonctionnement  **Risque = 1,2 M€ en 2022**

Augmentation du point d'indice (hypothèse 3% en année pleine)	350 000 € en année pleine
Notification de TVA inférieure aux prévisions loi de finances	320 000 € en 2022
Prêts sur Livret A (hors prêt Aliénor, entre 2022 et 2031)	63 000 € sur la période
Inflation à 4,4% en 2022 (banque centrale) plutôt que 1,5%	500 000 € en 2022
Augmentation des taux d'intérêts des emprunts (de 1 à 1,5% sur 20 ans)	50 000 € par tranches de 1 M€ d'emprunts

Investissement

Surcoûts liés aux indices des prix de la construction	2,1 M€ en 2022
Surcoûts liés aux indices des prix de la construction	2,9 M€ à compter de 2023
Décret tertiaire	10 M€ d'ici 2026